

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026122 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 29/06/2026
Objet : EVOLUTION DU REGLEMENT D ORGANISATION DU POOL NORD

Nature : Délibérations
Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Date de télétransmission : 06/07/2026 Agent de transmission : AUTOMATE
Acte : 2026=122 _volution r_glement d_organisation pool nord.pdf
Annexes :
1 - Annexe 2026-122.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260629-2026122-DE
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/07/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du vingt-neuf juin à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 22 juin 2026.

Étaient présents : HEBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Emilienne

Étaient excusés :

OBJET : Évolution du règlement d'organisation du pool nord

Vu les articles R. 1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2023-006 du 9 janvier 2023 relative aux conditions d'affectation et d'emploi des sapeurs-pompiers professionnels pour le pool agglomération ;

Vu la délibération 2023-155 du 16 octobre 2025 relative au règlement du pool nord ;

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les représentants de l'administration lors du comité social territorial en séance du 25 juin 2026 ;

Vu l'avis émis par les représentants du personnels lors du comité social territorial en séance du 25 juin 2026 : 2 avis favorables du représentant du syndicat Avenir secours et Force ouvrière, 1 voix contre du représentant du syndicat Autonome, 1 abstention du représentant du syndicat CGT ;

Considérant que :

Un poste d'officier du grade de lieutenant 1ère classe ou lieutenant hors classe a été créé au sein du service GPEEC du groupement potentiel humain ;

Une des missions consistera à la gestion du pool nord ;

Il est apparu nécessaire de faire évoluer son règlement d'organisation.

Enfin, le groupement potentiel humain assurera la gestion du pool nord dès que l'officier affecté à cette mission sera en poste.

ENTENDU le rapport de Madame Valérie LECLERC,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

06 JUL. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

APPROUVENT le règlement d'organisation tel que proposé dans sa version modifiée.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



06 JUL. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex